



Commune de
Bourg-en-Lavaux
MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 13/2014

Renouvellement du matériel de la cave de Villette – 2ème étape

Dates proposées pour la séance de la

Commission des finances : à convenir

Commission des vignes : à convenir

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 29 avril 2013, le Conseil communal a accepté le préavis n° 4/2013 intitulé « renouvellement du matériel de la cave de Villette-1^{ère} étape » pour un montant de CHF 85'000.-.

Les travaux ont été exécutés selon le préavis, à l'exception de l'installation d'un refroidisseur d'eau permettant la gestion des températures des cuves devisé à CHF 9'700.- (sans travaux annexes). En effet, la Commission des vignes a émis un avis négatif sur le matériel prévu et plusieurs solutions ont été étudiées. Il résulte de cette réflexion que le principe de maîtrise des températures de vinification envisagé a été accepté par la Commission, mais qu'un autre matériel et équipement technique de conception mieux adaptée doit être devisé et inclus dans la deuxième étape des travaux.

Pour cette 1^{ère} étape, le coût des travaux au 31 décembre 2013 s'élève à CHF 67'640.75, avec un solde positif de CHF 19'259.25.

Comme il a été précisé dans le préavis n°4/2013, la 2^{ème} étape du renouvellement du matériel de cave portait sur l'installation d'équipement de maîtrise des températures pour les cuves en acier inox et les vases de bois de la cave à blancs. Après plusieurs séances en présence des membres de la Commission des vignes, et dans le but d'assurer une bonne vinification des vins communaux, nous vous proposons d'équiper la cave d'une installation ad-hoc de maîtrise des températures uniquement pour les cuves en acier inox, et non pour l'entier de la cave (vases bois) et ce par mesure d'économie. Cette décision repose sur l'obligation d'une bonne régulation des températures pour aboutir aux exigences actuelles de vinification.

L'option d'équiper ultérieurement les vases en bois a été étudiée et chiffrée, le surcoût étant de CHF 17'000.- environ. Cette extension serait possible en se greffant sur l'installation de base (des cuves acier inox).

En outre, le groupe compresseur sera installé dans la chaufferie du bâtiment existant et le condenseur à air très silencieux dans la fosse derrière le local-citerne, n'engendrant ainsi aucune nuisance sonore et calorifique au voisinage et aux bâtiments.

Le devis s'élève à CHF 31'191 TTC + CHF 3'000.- pour les travaux accessoires, soit un montant total d'environ CHF 35'000.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 13/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission des vignes
chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de la deuxième étape du renouvellement du matériel de cave de la cave de Villette portant sur l'installation des échangeurs de chaleur et de la gestion des températures ;**
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 35'000.-**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir cet investissement en une fois, sur les comptes 2014 (chapitre 331) par prélèvement sur le fond de renouvellement vitivinicole.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2014

Déléguée de la Municipalité : Mme Nicole Gross, Municipale